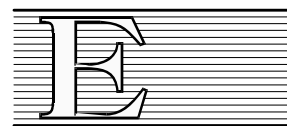




NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/COE/26/3
1^{er} mars 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique/Quarantième
session de la Commission

Vingt-sixième réunion du Comité d'experts

Addis-Abeba
29 mars – 1^{er} avril 2007

Rapport annuel 2007

Table des matières

	Page
I. Introduction du Secrétaire exécutif	1
II. Suite donnée aux récentes décisions et résolutions de la Commission et des autres organes compétents	4
1. Repositionner la CEA.....	4
2. Renforcement des capacités statistiques afin d'évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique	7
3. Examen des activités de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP).....	8
4. Suite donnée aux décisions relatives à l'emploi.....	8
III. Principales réalisations et résultats des programmes, des manifestations spéciales et des réunions	9
1. Principaux résultats des activités de programme	9
2. Principaux résultats des manifestations spéciales	17
3. Principaux résultats des réunions des organes subsidiaires de la Commission, y compris des CIE.....	19
IV. Améliorer l'exécutions des programmes et en accroître l'impact.....	23
1. Améliorer l'exécution des programmes grâce à un regroupement et à une gestion plus rationnels des programmes.....	23
2. Rationaliser les systèmes et les procédés internes	24
3. Gestion des connaissances et apprentissage mutuel.....	24
4. Améliorer la gestion des ressources extrabudgétaires.....	25

Listes des abréviations et acronymes

ADF V	Forum pour le développement de l’Afrique
BAD	Banque africaine de développement
BSR	Bureaux sous-régionaux
CAPC	Centre africain pour les politiques commerciales
CER	Communautés économiques régionales
CUA	Commission de l’Union africaine
IDEP	Institut africain de développement économique et planification
IDISA	Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique
NICI	Infrastructure nationale de l’information et de la communication
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PICTA	Partenariat pour les technologies de l’information et la communication en Afrique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TIC	Technologies de l’information et de la communication
UA	Union africaine
UMA	Union du Magreb arabe

CHAPITRE I

Introduction du Secrétaire exécutif

1. Le présent rapport, soumis à la quarantième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, couvre la période de mai 2006 à février 2007 et fait le bilan des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de la CEA, en mettant l'accent sur les principaux résultats obtenus. Premier rapport annuel de la CEA établi suivant un mode de présentation axé sur les résultats, il traduit la nouvelle orientation stratégique de la Commission.

2. Le rapport comprend, outre l'introduction (chapitre I), trois autres chapitres principaux. Le chapitre II passe en revue les mesures prises par le secrétariat en application des principales décisions, résolutions et déclarations adoptées par la Commission à sa dernière session, ainsi que par les autres organes de contrôle compétents. L'année écoulée a vu l'application réussie de nombre des mesures proposées aux fins du repositionnement de la CEA. Il s'agit notamment de celles qui visent à renforcer les programmes et à améliorer la gestion et les processus administratifs, le principal objectif étant de rendre l'organisation plus efficace, plus performante, plus crédible et plus apte à relever les défis actuels et nouveaux qui se posent aux États membres, notamment la réalisation des OMD et des priorités du NEPAD. Le repositionnement a permis aussi à la CEA de voir plus clair et d'élaborer des stratégies pour renforcer son partenariat avec l'Union africaine (UA), la Banque africaine de développement (BAD), les organisations sous-régionales, les autres organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Point tout aussi important, cet exercice lui a offert l'occasion de resserrer les liens avec le groupe de base de ses partenaires bilatéraux et de créer de nouveaux partenariats avec d'autres donateurs potentiels en faveur de ses activités et programmes futurs énoncés dans le *Plan d'activités de la CEA 2007 -2009*.

3. Les États membres ont accueilli avec enthousiasme les premiers résultats du repositionnement engagé en 2006, ainsi qu'ils l'ont exprimé dans diverses instances, notamment à la dernière session de la Commission en 2006, aux réunions du Groupe des ambassadeurs africains à New York et à Genève et, plus tard, aux Sommets des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenus respectivement à Banjul, en juillet 2006, et à Addis-Abeba, en janvier 2007. La CEA repositionnée s'affirme comme une institution solide, pertinente et compétente. Sa qualité à la fois de forum régional de concertation et de soutien au développement de l'Afrique n'a jamais été aussi marquée. De plus, les États membres ont réaffirmé leur attachement à la Commission, forte d'un secrétariat dynamique et répondant à leurs besoins dans un environnement régional et mondial en constante mutation.

4. Le chapitre III dresse l'état des principales réalisations accomplies dans le cadre du programme de travail pour l'exercice biennal 2006–2007, qui couvre des thèmes aussi divers que: i) Finance et développement économique; ii) Sécurité alimentaire et développement durable; iii) Gouvernance et administration publique; iv) Information, science et technologie pour le développement; v) Coopération économique et intégration régionale; vi) Parité entre les sexes et participation des femmes au développement; vii) Développement social; viii) Activités sous-régionales pour le développement; ix) Statistique et x) Planification et administration du développement. Il met en exergue les principales activités menées, les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et les résultats obtenus, notamment les activités de suivi des conclusions de

la trente-neuvième session. Il couvre aussi les activités des organes subsidiaires, dont les faits marquants portent sur les principales questions découlant des réunions des organes directeurs des bureaux sous-régionaux tenues au cours de l'année. Parmi les principales réalisations de l'année, figure la publication de l'étude phare *Rapport économique sur l'Afrique*, qui a atteint de nouveaux sommets en mettant plus fortement l'accent sur les questions de modes de production. Outre l'examen des résultats économiques de l'Afrique, l'édition de 2007 du Rapport, qui sera lancée à cette Conférence, traite de la question de la diversification des économies africaines. Le Rapport souligne que la diversification est essentielle pour soutenir la récente dynamique de croissance affichée par les économies africaines et préconise un changement d'orientation qui en fasse la pierre angulaire des politiques économiques et un moyen à la fois pour accélérer la croissance et pour la maintenir à des taux élevés. Il s'agit d'encourager les États membres à adopter des mesures propres à concrétiser la diversification et à l'intégrer dans leurs politiques et plans nationaux de développement. Des progrès sensibles ont été également enregistrés s'agissant de l'établissement d'autres publications phares, comme celles sur l'intégration régionale, le développement durable, la gouvernance et la participation des femmes au développement.

5. Concernant les activités normatives, il convient de signaler les nombreuses conférences et réunions que le secrétariat a organisées au cours de l'année, notamment le cinquième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF V) tenu en novembre dernier et consacré au rôle essentiel de la jeunesse dans le développement du continent. Le Forum a lancé un certain nombre d'initiatives importantes, notamment la création d'un mécanisme pour traduire en termes opérationnels la Charte africaine de la jeunesse et en suivre la mise en œuvre.

6. Autre domaine d'impact, l'appui que la CEA continue d'apporter au NEPAD, notamment au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, auquel elle participe en qualité de partenaire stratégique. La Commission, de concert avec les États membres, le secrétariat du NEPAD et les autres partenaires, s'est attachée en 2006 à maintenir ce processus en marche. Dans le même cadre, elle a assumé avec succès sa responsabilité de chef de file en organisant, en novembre 2006, la réunion régionale de consultation des institutions spécialisées des Nations Unies travaillant en Afrique, pour arrêter les modalités du renforcement du mécanisme consultatif, en appui à la mise en œuvre du NEPAD aux niveaux régional et sous-régional.

7. Voilà quelques-uns des nombreux domaines dans lesquels la CEA a aidé les États membres à construire un avenir meilleur. On trouvera sur le site Web de la Commission, www.uneca.org, un compte rendu plus détaillé des activités menées et une liste des principaux produits réalisés.

8. Enfin, le Chapitre IV traite de certaines mesures importantes prises par la CEA pour améliorer l'exécution et l'impact de ses programmes. Il s'agit, par exemple, d'initiatives visant à renforcer le suivi et l'évaluation, à assurer la qualité de ses produits du savoir, à améliorer la gestion interne des connaissances et à promouvoir l'utilisation judicieuse des ressources extrabudgétaires.

9. J'ose espérer que le rapport et les informations qu'il contient permettront au lecteur de se faire une idée du travail de la Commission, de son utilité, de sa pertinence, de son efficacité et de son impact.

10. Je suis également confiant que les États membres continueront de soutenir nos efforts.

Le Secrétaire exécutif de la CEA et
Secrétaire général adjoint de l'ONU
Abdoulie Jannah
mars 2007

CHAPITRE II

Suite donnée aux récentes décisions et résolutions de la Commission et des autres organes compétents

11. À sa trente-neuvième session tenue en mai 2006, la Commission a adopté un certain nombre de résolutions et de décisions sur le repositionnement de la CEA et son rôle en matière de développement statistique en Afrique, sur l'Institut de développement économique et de la planification (IDEP) et sur la promotion des politiques de l'emploi en Afrique. Le présent chapitre offre un aperçu des mesures concrètes que le secrétariat a prises pour appliquer les dispositions pertinentes de ces résolutions et décisions.

1. Repositionner la CEA

12. Depuis mai 2006, le Secrétaire exécutif a pris un certain nombre de mesures en application du mandat portant repositionnement de la CEA, qui comprend trois volets: cadre de programmes et de priorités; restructuration institutionnelle et organisationnelle; renforcement des processus de gestion et d'administration. Un examen détaillé de ces mesures figure dans les documents suivants: *i) Repositionner la CEA pour mieux répondre aux priorités de l'Afrique; ii) Plan d'activités de la CEA, 2007-2009; et iii) Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur le renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique.*

- ***Cadre de programmes et de priorités***

13. Ayant minutieusement examiné les défis et les perspectives de développement de l'Afrique au regard des avantages comparatifs de la CEA, la Commission a adopté une structure de programme mieux rationalisée et axée sur deux priorités thématiques: *a) Promouvoir l'intégration régionale en appui à la vision et aux priorités de l'Union africaine et b) Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique et relever les nouveaux défis mondiaux.*

14. Le programme de travail est réparti entre les 10 sous-programmes suivants: Commerce, finance et développement économique; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration publique; information, science et technologie au service du développement; coopération économique et intégration régionale; parité entre les sexes et participation des femmes au développement; activités sous-régionales pour le développement; planification et administration du développement; statistique; développement social. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 a été conçu conformément aux nouvelles orientations du programme.

15. Celles-ci sont aussi sous-tendues par l'engagement de faire de la CEA une organisation fondée sur le savoir, à la pointe de la réflexion sur le développement dans la région. À cet effet, une initiative de gestion du savoir a été lancée, qui vise à créer des synergies entre les sous-programmes, à garantir une amélioration continue des résultats et de la qualité des services et, partant, à maximaliser la valeur et l'impact des ressources du savoir sur le développement du continent, en termes de qualité des politiques qu'adoptent les États membres et les CER. À cet égard, la CEA renforcera sa collaboration avec les universités africaines, les instituts et les réseaux de recherche comme le Consortium pour la recherche économique en Afrique (CREA).

- ***Restructuration institutionnelle***

16. Le nouvel organigramme de la CEA concorde parfaitement avec les priorités programmatiques de la Commission, telles qu'elles figurent dans le plan-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Ainsi, le mandat, la responsabilité, les pouvoirs et l'obligation redditionnelle des divisions organiques de la CEA sont clairement définis. La restructuration a été achevée en août 2006, avec le redéploiement de fonctionnaires dans les nouvelles divisions et dans les bureaux sous-régionaux, en fonction de leurs compétences et dans le cadre des ressources budgétaires existantes. Le dispositif intergouvernemental a, lui aussi, été aligné sur la nouvelle orientation des programmes afin de promouvoir la cohérence entre la CEA et les autres organisations intergouvernementales de la région, en particulier l'Union africaine. (On trouvera dans une note présentée séparément à la session actuelle de la Commission une description plus détaillée du dispositif intergouvernemental.)

- ***Renforcement de la présence de la CEA au niveau sous-régional - Exécution du Plan d'action pour les bureaux sous-régionaux (BSR)***

17. Autre facette importante de l'exercice de repositionnement, le renforcement de la présence de la CEA au niveau sous-régional grâce à une décentralisation effective des activités, en particulier des services consultatifs, et au redéploiement de ressources supplémentaires (notamment du personnel) aux bureaux sous-régionaux (BSR). Il est nécessaire d'opérer une décentralisation pour rapprocher les services de la CEA de ses clients et garantir que l'assistance technique soit effectivement programmée et fournie de façon à obtenir le meilleur ciblage des activités demandé par les États membres. À cet égard, une attention particulière a été donnée à l'application des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration du rôle des bureaux sous-régionaux de la CEA; ce rapport, présenté à l'Assemblée générale en septembre dernier, avait été établi à partir d'une évaluation effectuée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) en 2004.

18. Les principales caractéristiques du Plan d'action pour les BSR sont notamment l'exécution du programme de la CEA au niveau sous-régional et la fourniture d'un appui technique aux communautés économiques régionales (CER); la promotion de priorités et de programmes sous-régionaux spécifiques; l'utilisation des BSR comme antennes sous-régionales pour la gestion du savoir et la constitution de partenariats avec d'autres parties prenantes à l'appui du programme de l'Union africaine au niveau sous-régional.

- ***Renforcement des processus de gestion et d'administration***

19. Le nouveau Bureau de la planification stratégique et de la gestion des programmes (BPG), rattaché au Cabinet du Secrétaire exécutif, a remplacé le Bureau de la coordination des politiques et des programmes et a la responsabilité globale de la planification des programmes, du budget, de la coopération technique, ainsi que de la gestion, du contrôle et de l'évaluation des projets, dans un cadre de gestion axée sur les résultats. Le Cabinet du Secrétaire exécutif comprend également un groupe qui s'occupe de fonctions concernant les relations extérieures, l'assurance qualité, la gestion du savoir et l'apprentissage mutuel, ainsi que la coordination de la représentation sur le terrain. Parmi les autres aspects majeurs de la restructuration administrative, on peut citer l'introduction de mesures visant à améliorer la gestion des ressources humaines et d'autres processus administratifs.

- ***Tirer parti des partenariats pour un plus grand impact sur le développement***

20. La collaboration entre les institutions du continent, les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement est indispensable pour mobiliser les ressources nécessaires, garantir la cohérence et éviter les chevauchements d'activités. La constitution et le maintien de partenariats efficaces avec d'autres organisations font partie intégrante de l'orientation stratégique de la CEA. Cette dernière a donc continué d'approfondir sa collaboration avec ses partenaires traditionnels et avec de nouveaux partenaires potentiels, à savoir les principales organisations intergouvernementales africaines (l'Union africaine, la BAD et les communautés économiques régionales), les autres institutions spécialisées des Nations Unies, des partenaires bilatéraux, ainsi que des instituts de recherche et des centres d'excellence. Pour étayer ces partenariats, le secrétariat a élaboré un plan d'activités triennal (2007-2009) qui décrit les liens entre les futures priorités et activités de la Commission et celles de ses principaux partenaires, plus particulièrement la Commission de l'Union africaine, en plus de définir de nouvelles méthodes de mobilisation des ressources car on prévoit que la CEA aura de plus en plus recours à des ressources extrabudgétaires.

21. *Coopération avec l'Union africaine et la Banque africaine de développement:* Les liens déjà anciens de la CEA avec l'Union africaine et la Banque africaine de développement ont été renforcés récemment avec la revitalisation du secrétariat commun UA-CEA-BAD. En outre, la CEA a tenu une série de consultations avec ses deux partenaires afin de définir un cadre de collaboration reposant sur des activités complémentaires dans différents domaines, en insistant sur les aspects suivants: intégration régionale et commerce; parité et émancipation des femmes; agriculture, politique foncière et développement durable; gouvernance et mise en place d'institutions, notamment pour la consolidation de la paix, les statistiques et la gestion du savoir. Les trois organisations vont étudier la possibilité d'une mobilisation commune de ressources pour l'exécution de programmes et de projets dans les domaines identifiés.

22. *Coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies:* La CEA a engagé un dialogue constructif avec plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies, afin d'établir une collaboration poussée dans le cadre de mémorandums d'accord rédigés avec discernement, ce qui permettrait d'améliorer la cohérence des activités des Nations Unies en Afrique. Plusieurs activités concrètes ont déjà été entreprises en partenariat avec différents organismes; par exemple, un mémorandum d'accord sur le développement des capacités a été conclu avec le PNUD, la Banque mondiale, l'OMC et la CNUCED.

23. Ayant le mandat de coordonner les activités des Nations Unies à l'appui du NEPAD, la CEA a pris des mesures pour revitaliser le mécanisme de consultation régionale qui réunit les institutions spécialisées des Nations Unies présentes en Afrique, afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de leurs activités concertées aux niveaux régional et sous-régional. La revitalisation du mécanisme et de ses différents éléments a comme objectif d'apporter un soutien plus efficace au NEPAD dans le cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine.

24. La CEA participe également activement aux travaux du Comité exécutif des affaires économiques et sociales (CEAES) et de ses différentes composantes et participera davantage à des mécanismes et à des exercices de programmation des Nations Unies au niveau des pays (y compris

le système de coordonnateurs résidents et le bilan commun de pays/plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement). Ce mouvement s'inscrit dans la logique de l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies.

25. *Coopération avec les partenaires bilatéraux*: La multiplication des partenariats bilatéraux de la CEA a été mise en évidence lors de la tenue récente d'une réunion de la *Grande Table* à Addis-Abeba, au cours de laquelle des hauts fonctionnaires africains et leurs homologues des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se sont penchés sur l'amélioration des politiques de gestion des ressources naturelles africaines aux fins de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Le repositionnement a également conduit la CEA à approfondir sa coopération avec un noyau de partenaires bilatéraux et elle s'efforce actuellement d'établir de nouveaux partenariats avec d'autres donateurs potentiels comme le Brésil, la Chine et l'Inde.

2. Renforcement des capacités statistiques afin d'évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique

26. Eu égard au rôle majeur des statistiques dans l'évaluation des progrès en vue de la réalisation des OMD et d'autres objectifs de développement convenus au plan international, la Conférence des ministres de la CEA a adopté, à sa dernière session en mai 2006, une résolution dans laquelle elle a chargé le secrétariat d'aider les États membres à renforcer leur capacité de collecte de données et à mettre au point des moyens de mesurer les résultats. En réponse à cette requête, le secrétariat a lancé plusieurs initiatives, notamment la création d'une nouvelle division chargée de la statistique, le Centre africain pour la statistique (CAS), dont la principale priorité est d'entreprendre des travaux de recherche et d'appuyer le renforcement des capacités dans les États membres, afin d'améliorer la portée et la qualité des données disponibles pour l'analyse des politiques et la prise de décisions sur des questions socioéconomiques.

27. Le Centre va accroître les capacités institutionnelles des pays africains pour collecter, compiler et utiliser des statistiques de qualité conformes aux normes internationales, notamment des indicateurs de suivi pour les OMD. Il participe d'ailleurs au groupe interinstitutions d'experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement, créé par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU. En outre, il collabore avec ce Département et avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à la mise en œuvre d'un projet au titre de la sixième tranche du Compte de l'ONU pour le développement, qui vise à renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux et régionaux afin de suivre les progrès dans la réalisation d'objectifs de développement convenus au plan international.

28. Le Centre s'est également vu confier la responsabilité de la mise en œuvre du nouveau *cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique* et il est tenu d'aider les pays à adopter et à appliquer des stratégies nationales pour le développement de la statistique. À cet égard, il s'emploie à actualiser le Système de comptabilité nationale de 1993 (un nouveau système étant prévu pour 2008) et à préparer les recensements de la population et de l'habitat qui seront effectués en 2010 dans les pays africains.

3. Examen des activités de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP)

29. Malgré son bilan positif à l'appui du développement des capacités en Afrique et les tentatives récentes de la CEA pour le renforcer, l'Institut a continué à connaître de graves difficultés en raison du déclin continu des contributions financières des États membres. Les décisions et les engagements pris par la Conférence des ministres de la CEA au cours des dernières années n'ont pas permis d'atténuer ces difficultés. Alors que des institutions des Nations Unies similaires, comme l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ILPES), reçoivent des ressources substantielles au titre du budget ordinaire de l'ONU, l'IDEP ne reçoit qu'une subvention limitée, ce qui ne lui permet pas de s'acquitter de son mandat. À sa session de 2006, la Conférence des ministres de la CEA a adopté une résolution dans laquelle elle a demandé au Secrétaire exécutif de procéder à un examen approfondi des opérations de l'Institut et de faire rapport à la quarantième session de la Commission en 2007.

30. En réponse à cette requête, le Secrétaire exécutif a chargé un groupe d'experts extérieurs de procéder à cette évaluation, dont l'objectif est d'aider l'IDEP à surmonter ses difficultés financières actuelles et à être capable de remplir les missions qui lui sont confiées par différentes parties prenantes. L'évaluation vise également à définir précisément le rôle et les objectifs de l'IDEP dans le cadre du réseau d'instituts de formation en Afrique, afin de s'assurer de sa pertinence et de garantir un appui politique et financier de la part des États membres. Dans ce contexte, les évaluateurs examineront les modalités permettant d'améliorer la coopération avec d'autres organisations, en particulier l'Union africaine. Leur rapport sera présenté, pour examen, à la session actuelle de la Commission.

4. Suite donnée aux décisions relatives à l'emploi

31. Les participants à la trente-neuvième session de la Commission ont pris acte de la nécessité d'intégrer l'emploi dans les stratégies nationales de développement et dans les politiques macroéconomiques et de faciliter la mise en œuvre du Plan d'action de Ouagadougou (2004) pour assurer un développement durable, centré sur l'être humain dans tout le continent. Ils ont par ailleurs encouragé la CEA à collaborer avec ses partenaires régionaux, en particulier l'Union africaine et l'Organisation internationale du Travail, pour promouvoir l'élaboration et l'exécution de programmes de développement axés sur l'emploi, grâce à des forums régionaux sur l'emploi, dans le contexte du Plan d'action de Ouagadougou. La CEA a élaboré des études techniques pour des réunions sous-régionales organisées par l'Union africaine avec l'appui de l'OIT. L'objectif des réunions sous-régionales était d'examiner les propositions relatives à un cadre continental sur l'intégration des politiques et des programmes d'emploi en Afrique. Les conclusions de ces réunions seront prises en compte, lors de la Réunion régionale africaine de l'OIT qui se tiendra à Addis-Abeba en avril 2007, manifestation à laquelle participeront l'Union africaine et la CEA en tant que partenaires. Un groupe de travail technique comprenant l'Union africaine, la CEA et l'OIT a été créé pour examiner le projet de note conceptuelle sur la création du Forum régional pour l'emploi, qui sera étendu pour inclure le PNUD et la BAD comme partenaires institutionnels. L'initiative du Forum régional pour l'emploi devrait être lancée avant janvier 2008.

CHAPITRE III

Principales réalisations et résultats des programmes, des manifestations spéciales et des réunions

32. Ce chapitre met l'accent sur les principales réalisations de la CEA dans les 10 thèmes subsidiaires qui sont les principales composantes de son programme de travail. Il présente également les conclusions de deux manifestations spéciales organisées au cours de l'année considérée, à savoir le cinquième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF V) et la Grande Table 2007, ainsi que des réunions des organes subsidiaires.

1. Principaux résultats des activités de programme

- *Commerce, finance et développement économique*

33. *Améliorer la formulation des politiques et programmes de développement grâce à la recherche: le Rapport économique sur l'Afrique:* Le Rapport économique sur l'Afrique, qui est l'une des publications phares de la CEA, a pour objectif de disséminer les principaux résultats des activités de recherche de la CEA. Il est basé sur des thèmes reflétant les nouvelles questions d'intérêt stratégique pour le développement de l'Afrique. Après les thèmes du chômage et de la pauvreté en 2005 et des flux des capitaux en 2006, l'édition 2007 est consacrée au thème ci-après: *Améliorer les perspectives du développement de l'Afrique à travers la diversification.* Le Rapport souligne que les pays africains devraient élaborer des stratégies concrètes pour diversifier leurs économies afin d'accélérer la croissance, de réduire leur vulnérabilité aux chocs économiques externes, d'augmenter l'offre d'emplois et d'assurer un développement sans exclusive, conformément aux conclusions de la trente-neuvième session. Le Rapport sera lancé à la session 2007 de la Commission.

34. *Renforcement des capacités nationales en matière de négociations commerciales:* La CEA a mené diverses activités de renforcement des capacités d'appui au commerce dans un certain nombre d'États membres, notamment des programmes de formation visant à améliorer les capacités d'analyse des responsables et des spécialistes nationaux de la politique commerciale et à les familiariser avec l'utilisation du logiciel WITS (Solution commerciale mondiale intégrée) et des modèles d'équilibre partiel dits SMART/WITS. Ces méthodologies permettent d'évaluer utilement les incidences des accords commerciaux sur les économies nationales. Par le truchement du Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) et de ses services consultatifs interrégionaux à Genève, la CEA a dispensé aux membres du Groupe de négociateurs africains à Genève une formation sur le processus de l'OMC et des questions relatives au commerce.

35. Créé en 2003 avec l'appui du Gouvernement canadien, le CAPC a pour but de répondre aux nouvelles demandes d'assistance technique en matière de commerce des gouvernements africains. L'Objectif général du CAPC est de renforcer la capacité des gouvernements africains de formuler, d'analyser et de mettre en œuvre des politiques et des programmes commerciaux judicieux, et de participer plus activement aux négociations commerciales multilatérales et bilatérales, en y associant le secteur privé et la société civile. Les efforts du Centre ont donné des résultats notables. En effet, certains pays ont renforcé leurs capacités nationales en matière de négociations commerciales en participant de manière proactive et constructive aux négociations commerciales

multilatérales et bilatérales. De plus en plus de pays africains participent activement au Cycle de négociations commerciales de Doha. Contrairement à ce qui s'était passé durant le Cycle d'Uruguay, de nombreux pays africains ont participé très activement au Cycle en cours, défendant leurs intérêts et faisant plusieurs propositions aux divers Comités de négociation et organes de l'OMC.

- ***Sécurité alimentaire et développement durable***

36. La CEA, en tant que commission régionale chargée de faciliter et de promouvoir la mise en oeuvre des conclusions du Sommet mondial pour le développement durable, a organisé la réunion du Comité africain du développement durable et la Réunion régionale sur la mise en oeuvre pendant laquelle a été examiné le projet d'*Ensemble consensuel* devant être soumis à la Commission du développement durable, à sa quinzième session directive prévue en mai 2007. La CEA met actuellement la dernière main à son projet, en consultation avec des partenaires.

37. La CEA a apporté un appui technique concret dans la préparation et la tenue d'une conférence ministérielle et de deux grands sommets du NEPAD sur la mise en oeuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. En tant que membre du Comité technique du Sommet africain sur les engrais tenu à Abuja en juin 2006, la CEA a préconisé l'adoption de la Déclaration sur une approche de la sécurité alimentaire fondée sur la coopération et l'intégration régionales, ainsi que la création d'un mécanisme de financement pour améliorer l'offre et l'accessibilité des engrais et en réduire les prix pour les exploitants agricoles africains. Dans cette Déclaration, le Sommet a expressément invité la CEA à collaborer étroitement avec la CUA, la BAD et les CER dans le cadre du suivi de la mise en oeuvre de ses résolutions sur la création d'institutions régionales chargées de l'achat et de la distribution des engrais, la promotion de la production des engrais au niveau national ou régional et du commerce intrarégional des engrais, la création d'un service africain de financement du développement de l'industrie des engrais, ainsi que le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration.

38. Consciente de la place centrale de la terre dans le développement, la paix et la sécurité de l'Afrique, la CEA a continué à jouer un rôle primordial dans l'initiative conjointe CUA-CEA-BAD sur la politique foncière. Il s'agit surtout de soutenir les efforts et les programmes du NEPAD relatifs au développement agricole, à la gestion de l'environnement, à la consolidation de la paix et à la reconstruction après les conflits, ainsi que d'appuyer le Mécanisme d'évaluation intra-africaine. L'initiative doit notamment permettre d'apporter un appui technique et de mobiliser des ressources pour élaborer un cadre et des principes directeurs pour la politique foncière en Afrique, et forger un consensus sur ces derniers. Un atelier consultatif multipartites organisé conjointement avec l'Union africaine et la BAD et accueilli par la CEA en mars 2006 a servi de plate-forme pour obtenir le consensus sur les grandes questions foncières; l'atelier a également permis d'orienter l'élaboration et la mise en oeuvre du cadre, des modalités de renforcement des capacités institutionnelles et d'établissement des partenariats nécessaires pour la mobilisation des ressources, l'élaboration et la mise en oeuvre du cadre. Le cadre et les principes directeurs, assortis de repères et d'indicateurs clairs en matière de politique foncière devraient être définitivement mis au point et adoptés par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UA d'ici fin 2008.

- ***Gouvernance et administration publique***

39. La CEA a intensifié sa collaboration avec les organisations de la société civile africaine, principalement dans le cadre de différents ateliers, en vue de renforcer leur capacité technique de contribuer au processus du Mécanisme d'évaluation intra-africain. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre du processus visant à renforcer la gouvernance et à atteindre un développement stable fondé sur la liberté et la responsabilité en Afrique. Au cours des ateliers et dans le cadre des travaux de recherche menés à cet égard, l'accent a été mis sur la nécessité de promouvoir la concertation entre tous les acteurs nationaux, la participation effective au processus du Mécanisme d'évaluation intra-africain et à la mise en œuvre du plan d'action national.

40. *Mécanisme d'évaluation intra-africain:* En tant que partenaire stratégique du Mécanisme d'évaluation intra-africain et dans le cadre du mandat que lui ont donné les chefs d'État et de gouvernement du Comité de mise en œuvre du NEPAD, la CEA a continué d'apporter son concours au secrétariat du Mécanisme et aux pays africains.

41. *Rapport sur la gouvernance en Afrique et publications connexes:* Après la publication du premier Rapport sur la gouvernance en Afrique, l'expertise de la CEA dans le renforcement des institutions au service de la bonne gouvernance a été largement reconnue, d'où une augmentation des demandes de services consultatifs provenant des États membres, notamment des organisations de la société civile, la plupart concernant le Mécanisme d'évaluation intra-africain. Rien qu'au mois de décembre 2006, la CEA a répondu à quatre demandes de ce type. Dans le cadre des études sur la gouvernance et de l'appui au Mécanisme d'évaluation intra-africain, la CEA a organisé des ateliers sous-régionaux à l'intention des parlementaires, des décideurs et des organisations de la société civile sur le rôle des parlements dans le processus du Cadre de dépenses à moyen terme. Ces ateliers avaient pour objectif de favoriser la participation effective au processus et la bonne gestion de ce dernier.

- ***L'information, la science et la technologie au service du développement***

42. Conformément aux conclusions du premier Forum pour le développement de l'Afrique (ADF I) consacré aux TIC, la CEA apporte son concours à la mise en place d'une infrastructure nationale de l'information et de la communication (NICI) à deux niveaux: au niveau de la formulation des politiques et des plans d'action nationaux concernant les TIC, et au niveau du développement et de l'utilisation de l'infrastructure des TIC. En 2006, la CEA a plusieurs fois fourni des services consultatifs techniques qui ont permis à huit autres États membres de formuler et de mettre en application des plans NICI.

43. La CEA a aidé la Communauté d'Afrique de l'Est à mettre en place son cadre régional de cybergouvernement qui a été approuvé lors de la treizième réunion du Conseil de ministres. Ce cadre régional a été élaboré avec l'aide du Réseau mondial de ressources en cyberpolitiques financé par le Gouvernement canadien et en coopération avec le Gouvernement finlandais. Le document-cadre vise à faciliter l'échange d'informations et à promouvoir la collaboration concernant les flux de données transfrontières pour éviter le double emploi et les erreurs, ainsi que la mobilisation des ressources au profit de la communauté. Le document-cadre est assorti d'un plan d'action à court ou moyen terme pour sa mise en œuvre immédiate. Des initiatives régionales semblables sont également mises en œuvre pour les sous-régions de la CEDEAO, de la CEMAC et de l'UMA.

44. Des informations sur les ressources du savoir liées au développement ont été produites et largement diffusées en 2006. Deux programmes vidéo intitulés «Ensuring ICT for All» et «Community-based access: ensuring a multi-stakeholder dialogue» ont été finalisés en novembre 2006. Douze éditions d'un bulletin mensuel du Partenariat pour les technologies de l'information et la communication en Afrique (PICTA) ont été publiées en format électronique et sur papier ; destiné à renforcer l'échange d'informations entre les membres du PICTA, ce bulletin a été en grande partie distribué par voie électronique et au cours des réunions. En 2006, le site Internet de l'AISI, qui comporte des informations sur les TIC, la géo-information et des sources bibliographiques, était le deuxième site de la CEA le plus visité après le site Internet principal de la CEA (2.273.199 touches, soit 11% du total pour le site de la CEA, et 405.062 visiteurs). Deux des versions électroniques et sur papier de iConnectAfrica (bulletin trimestriel diffusé par voie électronique, sur papier et par courrier électronique et destiné à sensibiliser toute la communauté de développement de l'Afrique aux possibilités qu'offrent les TIC), ont été lancées. Sept nouveaux groupes de discussion en ligne comptant plus de 500 membres (16% de tous les membres des groupes de discussion de l'AISI) ont été créés au cours de la période considérée. Quatre expositions destinées à promouvoir l'utilisation des produits de l'information ont été organisées, qui ont permis de sensibiliser utilement les décideurs africains.

45. En ce qui concerne la science et la technologie pour le développement, la CEA a établi un document intitulé «Renforcer les systèmes d'innovation scientifiques et technologiques pour le développement durable», s'est révélé utile aux travaux du Sommet de l'UA qui s'est tenu en janvier 2007 et au cours duquel ont été adoptées d'importantes recommandations sur l'intégration de la science et de la technologie dans les programmes de développement nationaux en Afrique.

- *Coopération économique et intégration régionale*

46. *NEPAD*: Depuis 2002, différents documents et résolutions ont réaffirmé le mandat de la CEA, à savoir coordonner les institutions et organisations des Nations Unies qui œuvrent en Afrique pour venir en appui au NEPAD¹. Aussi, la CEA est-elle au-delà de son rôle déjà important dans la conceptualisation du NEPAD et la promotion de la coopération au sein du système des Nations Unies, pour apporter un appui significatif et concret à la mise en œuvre des priorités du NEPAD, notamment la coordination du soutien institutionnel au développement, à la gouvernance (Mécanisme d'évaluation intra-africaine) et au développement des infrastructures en Afrique.

47. *Coordination de l'appui institutionnel au NEPAD*: Dans le cadre du processus de repositionnement de la CEA, le groupe du NEPAD a été intégré dans le sous-programme sur l'intégration régionale dans le but de renforcer les effets de synergie et le rôle de la CEA dans la coordination de l'appui régional au NEPAD. La nouvelle division ainsi créée (NEPAD et intégration régionale) a entrepris un examen des consultations régionales entre les organismes du système des Nations Unies dans le cadre de l'appui au NEPAD, en particulier du système des groupes thématiques mis en place pour améliorer son efficacité et son impact. La division a

¹ Par exemple, le deuxième rapport du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (2006) et le rapport du Corps d'inspection sur «l'évaluation par la CEA de l'appui du système des Nations Unies au NEPAD: Repenser l'approche collective» (ECA/OPC/RCM.04 en date du 30 août 2004, par.17).

collaboré avec le secrétariat du NEPAD à l'organisation d'un séminaire pour le renforcement des capacités qui a permis de mieux concevoir les stratégies de mise en œuvre des priorités du NEPAD. En novembre 2006, la CEA a organisé la septième réunion consultative régionale des institutions des Nations Unies, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA), les Communautés économiques régionales et la BAD. Cette réunion a débouché sur l'adoption de recommandations visant à: a) renforcer la coordination et relancer le système des groupes thématiques; b) encourager la coordination sous régionale; c) améliorer la coordination entre l'ONU et les institutions régionales africaines; d) assurer le suivi et l'évaluation des actions et des résultats; et e) mobiliser les ressources et renforcer les capacités.

48. *Développement des infrastructures régionales*: le manque d'infrastructures entrave l'intégration régionale en Afrique. Les activités de la CEA dans ce domaine consistent à aider à la mise en place de systèmes de transport et de communication efficaces, intégrés et abordables qui serviront de base à l'intégration physique de l'Afrique. La CEA a aidé ses États membres et leurs institutions à mettre en place des groupements énergétiques et à gérer les ressources naturelles partagées, notamment les ressources en eau. Un atelier de formation a été organisé en décembre 2006, en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en vue de sensibiliser les responsables de la planification énergétique en Afrique aux avantages pouvant découler de la mise en œuvre des outils de planification intégrée des ressources au service de la mise en valeur durable d'une énergie à moindre coût.

49. *Intégration régionale et rationalisation des CER*: Il est généralement admis que l'intégration des économies africaines est la clé du développement socioéconomique durable du continent. La CEA a intensifié son appui à ce processus selon trois axes principaux: a) approfondir la recherche analytique destinée à recenser les mesures et actions nécessaires pour renforcer l'intégration régionale; b) faciliter l'élaboration d'accords ou de conventions sur les questions transnationales; et c) parvenir à un consensus sur l'intégration régionale et les biens publics régionaux et transfrontaliers.

50. La CEA a contribué à l'élaboration des différents documents techniques présentés au Sommet de l'UA, tenu à Banjul en juillet 2006, sur lesquels a été fondée la décision du Sommet de ne plus reconnaître de nouvelles CER. La deuxième édition de l'*État de l'intégration régionale en Afrique* (ARIA II), qui a été lancée à Banjul en juillet 2006, a essentiellement porté sur la nécessité de rationaliser les CER, afin de réduire les doubles emplois et d'optimiser l'utilisation des ressources sous-régionales pour promouvoir les organisations intergouvernementales.

51. *Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau en Afrique*: Il faut pour l'Afrique une approche scientifique et technologique forte en matière d'évaluation et de mise en valeur des ressources en eau. C'est ce qui a conduit au lancement du premier rapport exhaustif sur la mise en valeur des ressources en eau en Afrique en 2006. Établi sur la base de données et d'indicateurs officiels provenant de différentes organisations pertinentes, ledit rapport devrait être un outil dynamique de mesure des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Vision africaine de l'eau et dans les efforts visant à relever d'autres défis internationaux comme les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les institutions des Nations Unies qui œuvrent dans le secteur de l'eau, les institutions nationales liées aux ressources en eau, les organismes scientifiques et les autres parties prenantes ont collaboré en vue de l'élaboration dudit rapport, dont la première édition a porté la situation et les perspectives de mise en valeur des ressources en eau en Afrique à l'attention des

responsables et des décideurs, compte tenu des progrès scientifiques et techniques. Le *Groupe interorganisations pour l'eau en Afrique* a établi une corrélation entre le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau et le Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau en Afrique, pour que le continent puisse bénéficier de la grande quantité de connaissances et d'informations scientifiques et technologiques disponibles dans le monde développé, et puisse mettre les progrès de la science et de la technologie au service de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau en Afrique, notamment pour surveiller les principaux paramètres des ressources en eau et de l'environnement comme la quantité et la qualité de l'eau, la biodiversité et la dégradation des terres.

52. *Intégration des questions liées aux activités extractives et aux ressources minérales dans le développement:* La CEA a organisé un atelier de formation sur les groupes de minéraux et les stratégies de développement économique, auquel ont pris part 85 participants venus du secteur privé, des universités, des organisations de la société civile, ainsi que des hauts fonctionnaires des ministères des mines, des finances et de la planification économique. Les participants ont demandé que cet atelier soit organisé à intervalle régulier pour permettre aux responsables et autres parties prenantes de prendre connaissance des problèmes qui se posent habituellement au niveau de l'exploitation et de la mise en valeur des ressources minières dans les États membres, notamment dans le cadre de l'Initiative de développement spatial du NEPAD.

- *Amélioration de la condition de la femme*

53. La CEA a assuré le service de la cinquième session du Comité «Femmes et développement», qui a fait des recommandations relatives à la mise en œuvre de la Stratégie de suivi de Beijing+10 en se fondant sur un document de la CEA intitulé «Directives opérationnelles pour la mise en œuvre des conclusions de l'évaluation décennale du programme d'action de Beijing: stratégie de suivi de Beijing+10».

54. Un séminaire sous-régional a été organisé en Tunisie en juillet 2006, qui avait pour but de doter les États membres de l'Afrique du Nord des outils qui leur permettront d'élaborer des plans d'action nationaux en vue d'accélérer les efforts visant à concrétiser les engagements énoncés dans le document de Beijing +10 intitulé *Résultats et voie à suivre*. De même, la CEA, en collaboration avec le bureau du programme régional du PNUD en faveur des femmes en Afrique, a mis en place un observatoire des droits fondamentaux de la femme en Afrique, destiné à servir de source générale de données pour la promotion, l'analyse et l'exploitation des données au niveau national pour enrichir les débats d'orientation et favoriser la prise de décisions avisées. L'élaboration du document à «effet rapide» intitulé «*Création d'un observatoire africain des droits de la femme: participation des femmes à l'arène politique et aux autres processus de prise de décision*» est la première activité du processus de mise en place de l'Observatoire. Des travaux sont en cours pour la réalisation d'études thématiques sur l'accès des femmes à des ressources comme la terre et le crédit. Ces documents, qui ont été élaborés à partir des rapports nationaux sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), serviront à sensibiliser le public aux principales questions sexospécifiques.

55. En 2006, les résultats des études sur l'IDISA, menées dans plusieurs pays (Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Ghana, Madagascar, Mozambique, Ouganda, Tanzanie et Tunisie), ont été résumés afin d'être publiés dans le Rapport sur les femmes en

Afrique. Ce rapport, qui est en cours d'édition, fait le point de la situation des femmes dans des pays africains pilotes et met en évidence les principales lacunes constatées dans la mise en œuvre des engagements sexospécifiques pris aux niveaux international et régional. Il montre que le secteur social a été le théâtre d'évènements marquants en ce qui concerne l'égalité entre les sexes. Mais les résultats obtenus par les pays au niveau de la parité sont moyens dans le secteur économique et très faibles dans le domaine politique. La CEA a commencé, sur la base des enseignements tirés, à étendre le processus de l'IDISA à quatre autres pays: Cap-Vert, Namibie, Sénégal et Gambie.

- *Activités sous-régionales pour le développement*

56. Au niveau sous-régional, la CEA déploie ses efforts sur deux fronts: a) les activités destinées à donner aux États membres les moyens d'harmoniser les politiques dans les domaines du commerce, des infrastructures, des ressources humaines, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, et b) les activités de renforcement des capacités des communautés économiques régionales et des autres organisations intergouvernementales en vue de coordonner et de suivre la mise en œuvre des programmes régionaux et sous-régionaux, notamment du NEPAD. Les BSR ont donc assuré le service des différents séminaires et réunions des Comités intergouvernementaux d'experts. Ces réunions ont abouti à des recommandations à l'intention des États membres pour a) adapter les systèmes éducatifs aux exigences du marché du travail, b) prendre des mesures qui permettraient d'atténuer l'impact de l'aide alimentaire et des subventions agricoles sur la sécurité alimentaire, c) entreprendre des études sur les effets des barrières non tarifaires sur les échanges intra-régionaux, et d) renforcer la mobilisation des ressources financières pour le développement, notamment la participation des pauvres aux activités du secteur financier. Toutes ces recommandations sont destinées à aider les États membres à réaliser les OMD.

57. Les Bureaux sous-régionaux ont établi et diffusé des rapports sur les résultats économiques et sociaux des États membres, qui ont été approuvés par les Comités intergouvernementaux d'experts respectifs. Des manifestations spéciales ont été également organisées, dans le but de mettre l'accent sur les nouveaux défis qui revêtent une importance stratégique pour le développement des sous-régions. Par exemple, en Afrique centrale, une manifestation spéciale a été organisée sur les investissements, à laquelle ont participé les principales parties prenantes institutionnelles dans la sous-région et qui a eu pour principal résultat l'adoption d'une feuille de route destinée à encourager les investissements dans la sous-région. La mise en place d'un observatoire pour l'intégration régionale en Afrique du Nord a également été appuyée par les États membres et les autres parties prenantes, et a permis de sensibiliser le public au processus d'intégration régionale dans la sous-région.

- *Planification et administration du développement*

58. Le manque de capacités techniques et d'analyse empêche d'arrêter des politiques efficaces en Afrique. En 2006, l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) a formé 95 cadres moyens et supérieurs provenant des États membres et des communautés économiques régionales. Le principal défi qu'il doit cependant relever est de mobiliser des ressources extrabudgétaires permettant de répondre à la demande de renforcement accéléré des capacités humaines au sein des institutions africaines de politique économique.

59. La Commission avait jugé, lors de sa trente-neuvième session, que pour permettre à l'IDEP de jouer son rôle efficacement il fallait réexaminer ses structures et ses moyens, dans le but de les renforcer par la suite. Cet examen a eu lieu et a fait l'objet d'un rapport qui sera présenté à la Commission à sa quarantième session.

- ***Statistiques pour le développement***

60. La CEA a mené diverses activités visant à donner aux bureaux nationaux une plus grande capacité de suivi des progrès accomplis pour réaliser les OMD et autres objectifs de développement convenus à l'échelon international. L'accent a été mis, dans ces activités de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données statistiques, sur l'élaboration des indicateurs de performance et des statistiques. Dans le cadre du processus de diffusion des données, la principale publication en série, intitulée *Annuaire statistique de l'Afrique 2006*, est parue en un seul volume, pour une plus grande facilité d'emploi. La Commission gère une base de données statistiques régionales, qu'elle a mise au point après évaluation complète des besoins dans ce domaine et qui doit constituer une source de données statistiques sur les pays africains faisant autorité et à laquelle les usagers peuvent accéder directement.

61. La CEA a également contribué à la mise au point d'une base de données de la CEDEAO. Elle continue, en matière de collecte de données, de collaborer et de partager des informations avec les bureaux nationaux de statistique et les communautés économiques régionales (SADC, CEDEAO, COMESA et UMA). En matière de coordination statistique, la CEA et ses partenaires ont organisé, en février 2006, le deuxième Forum pour le développement de la statistique en Afrique (FASDEV). Le Forum a invité la CEA et la BAD à coordonner le renforcement des capacités statistiques en Afrique et à mettre en œuvre le Référentiel géodésique africain (AFREF). La Commission a aussi organisé la troisième réunion annuelle du Conseil consultatif sur la statistique en Afrique, qui a exhorté la CEA à rétablir la division de statistique en la dotant de ressources suffisantes, à tenir compte dans son programme de travail des recommandations de ses partenaires et à coordonner le Référentiel géodésique africain en collaboration avec la BAD et la Commission de l'Union africaine (CUA). Ces recommandations ont été appliquées dans le cadre du repositionnement de la CEA.

62. La CEA a apporté son appui aux États membres pour la préparation des recensements de la population et de l'habitation de 2010 et a participé à l'organisation du Symposium africain sur le développement de la statistique, par une série d'ateliers de formation et de réunions de groupes d'experts organisés en collaboration avec la Division de statistique de l'ONU, la CEDEAO et la SADC.

- ***Développement social***

63. Dans le cadre de sa restructuration, la CEA a établi un sous-programme sur le développement social, couvrant les aspects suivants: OMD et analyse et suivi de la pauvreté; population, migrations, santé et VIH/sida; emploi et autres questions d'ordre social. Elle a fourni son concours technique à l'élaboration du point de vue régional à inclure dans le rapport du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement en 2006 et elle a participé à la rédaction de la contribution de l'Afrique à la proposition de politique mondiale sur les migrations internationales, que l'Assemblée générale a adoptée en 2006.

64. La Commission a coorganisé avec l'UA et la BAD, en mars 2006 au Caire, la *Réunion plénière africaine sur les stratégies de réduction de la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)*. Dans le cadre de la suite donnée à cette plénière, elle a facilité le partage de connaissances entre spécialistes des stratégies de réduction de la pauvreté. Grâce aux vérifications des connaissances effectuées dans 15 pays africains et aux discussions en ligne entre spécialistes, la CEA a beaucoup contribué à renforcer, au sein de ses États membres, le dialogue de fond, ainsi que la formulation et l'application des politiques.

65. La CEA a poursuivi l'exécution de ses activités concernant le Programme d'accélération du traitement du VIH/sida, couvrant le Burkina Faso, le Ghana et le Mozambique, ainsi que ses activités liées à la Commission sur le VIH/sida et la gouvernance en Afrique (CVGA). Grâce aux comités consultatifs régionaux réunis tous les six mois à l'intention des pays couverts par le Programme et de leurs partenaires, le partage des connaissances a contribué à : i) améliorer la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/sida ; ii) renforcer la collaboration entre les associations s'occupant des personnes vivant avec le VIH/sida et les structures de santé publique; iii) intensifier l'accès au traitement antirétroviral et son application ; iv) promouvoir davantage et renforcer les partenariats public-privé ; v) renforcer les moyens de l'ensemble des systèmes de soins de santé.

2. Principaux résultats des manifestations spéciales

- ***Cinquième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF V)***

66. Le Forum pour le développement de l'Afrique (ADF) est une initiative de la CEA qui constitue, depuis son lancement en 1999, un cadre efficace où des acteurs divers débattent, discutent et formulent des stratégies concrètes pour le développement de l'Afrique. La première édition d'ADF (1999) a été consacrée aux technologies de l'information et de la communication (TIC), la deuxième (2000) au VIH/sida, la troisième (2002) à l'intégration régionale et la quatrième (2004) à la gouvernance. Ces manifestations ont beaucoup contribué, notamment, à l'adoption de politiques en matière de TIC partout en Afrique, à la détermination d'un programme de recherche sur les incidences macroéconomiques du VIH/sida en Afrique, dans le cadre de la Commission sur le VIH/sida et la gouvernance (CVGA) créée par le Secrétaire général, à l'établissement du cadre stratégique relatif à l'Union africaine qui a remplacé l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et à la définition du cadre technique relatif à l'évaluation des pays dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

67. Le cinquième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF V) s'est tenu du 17 au 19 novembre 2006 sur le thème «Jeunesse et leadership au XXI^e siècle». M. Kofi Annan, alors Secrétaire général de l'ONU, l'a honoré de sa présence et a prononcé le discours inaugural. Un dialogue a été organisé entre les jeunes et un groupe de dirigeants politiques, parmi lesquels le Président du Swaziland, le Vice-Président de la République-Unie de Tanzanie, le Premier Ministre d'Éthiopie, le Premier Ministre de la Guinée équatoriale et un ancien Premier Ministre du Canada. Les principaux collaborateurs ont été: l'UA, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les Volontaires des Nations Unies, le Haut-Commissariat des Nations

Unies aux droits de l'homme, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Banque africaine de développement (BAD), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le British Council, la Fondation Léonard Cheshire, le Département britannique du développement international (DFID) et le Gouvernement néerlandais. Cinquante États africains et 35 organisations internationales étaient représentés.

68. L'objectif premier d'ADF V était de donner suite à la résolution 60/2 adoptée en octobre 2005 par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui demandait aux commissions régionales de créer un cadre de consultations et de discussions régionales avec les États membres, les organismes de l'ONU, la société civile et les jeunes Africains, sur des questions essentielles concernant ces derniers, afin d'évaluer les progrès accomplis pour réaliser les objectifs du Programme d'action mondial pour la jeunesse.

69. Parmi les principaux résultats du Forum, on peut citer: 1) le lancement de la Charte africaine de la jeunesse que les participants se sont engagés à appuyer dans sa mise en œuvre aux niveaux national et régional; 2) le projet de déclaration consensuelle, qui a pris sa forme définitive depuis lors, réaffirmant l'engagement pris par les dirigeants de l'Union africaine en juin 2006 à Banjul de concevoir et d'appliquer des politiques nationales en faveur de la jeunesse. La Déclaration contenait notamment les recommandations suivantes: a) créer un programme d'échanges de jeunes Africains; b) mettre au point un programme panafricain des jeunes pour la promotion des TIC; c) renforcer le rôle du sport dans la réalisation des OMD en Afrique; d) créer un corps de jeunes volontaires africains; e) définir un cadre pour la mise en application de la Charte africaine de la jeunesse et f) concevoir un plan d'action conjoint de suivi du Forum.

70. À ce jour, sept des partenaires ont soumis leur contribution à l'élaboration du plan d'action commun pour la jeunesse et le développement en Afrique. Le plan proposé par la CEA reflète la nouvelle stratégie consistant à travailler étroitement avec les États membres et les principales parties prenantes, en particulier l'UA et la jeunesse. Il comporte huit objectifs: 1) accroître la représentation de la jeunesse à toutes les réunions des organes de la Commission et rattacher toutes les activités de suivi d'ADF V à une division de la CEA; 2) donner aux organisations de jeunes plus de capacités de participation effective à l'élaboration des politiques aux niveaux national et régional; 3) appuyer l'adoption de politiques visant à améliorer la santé et le bien-être de la jeunesse africaine, en mettant l'accent sur les jeunes femmes; 4) soutenir l'emploi et l'esprit d'entreprise des jeunes dans le domaine des TIC; 5) appuyer l'UA (et le NEPAD) dans la mise au point d'un programme panafricain des jeunes pour la promotion des TIC; 6) mettre les jeunes Africains au courant des possibilités d'emploi et d'entrepreneuriat auxquelles donnera lieu le tournoi de la coupe du monde de football en 2010; 7) maximiser les avantages des migrations internes et internationales en matière de développement et 8) promouvoir le rôle de la jeunesse africaine dans la consolidation de la paix et le règlement des conflits.

- ***La Grande Table: Gérer les ressources naturelles de l'Afrique en vue de la croissance et de la réduction de la pauvreté***

71. La Grande Table est une initiative de la CEA qui a pour objectif de promouvoir, dans un cadre informel, un dialogue franc et constructif entre les hauts responsables politiques africains et leurs homologues de l'OCDE. Cette année, elle a été organisée le 1^{er} février, en collaboration avec la BAD et l'UA, avec pour objectif de faire avancer le débat sur le défi consistant à faire de

l'extraction des ressources naturelles une chance plutôt qu'une malédiction pour le développement de l'Afrique.

72. Les participants ont souligné que, malgré sa part considérable dans les réserves mondiales d'or, de platine et d'autres minéraux précieux, l'Afrique avait le taux de pauvreté le plus élevé de toutes les régions du monde. Ils ont donc invité les pays africains à entreprendre les réformes politiques et économiques nécessaires pour mettre leurs économies sur la voie d'un développement durable et sans exclusive, et leurs partenaires à investir dans le secteur des ressources, par le biais de l'aide, de l'allègement de la dette et de l'accès aux marchés.

73. En ce qui concerne les réformes, ils ont insisté sur l'importance des aspects suivants: 1) renforcement et élargissement du Mécanisme d'évaluation intra-africaine pour y inclure la bonne gouvernance des ressources naturelles, notamment la transparence en matière de recettes, comme indicateur clef de bonne gouvernance et instauration de codes de conduite et de principes directeurs relatifs à l'exploitation des ressources naturelles, en particulier en matière de sécurité, de santé et d'environnement; 2) renforcement de la participation des collectivités locales aux projets relatifs aux ressources naturelles et de l'appropriation des projets par ces collectivités tout en veillant à l'équité intergénérationnelle, grâce notamment à la promotion de la valorisation locale et de l'accroissement de la valeur ajoutée, à la promotion des industries reposant sur les intrants locaux et à l'investissement des recettes tirées des ressources naturelles dans des fonds destinés aux générations futures et autres activités durables; 3) renforcement de la capacité et du pouvoir de négociation des pays africains et élaboration de législations et réglementations de génération nouvelle en matière de ressources naturelles pour mieux tenir compte des intérêts des pays africains grâce à de solides bases de données géologiques et inventaires des ressources minérales et à la création de liens d'interdépendance viables entre les projets reposant sur les minéraux et le développement des infrastructures locales; 4) renforcement de la capacité de gestion des ressources naturelles grâce à l'apprentissage mutuel entre décideurs, membres des organismes de contrôle, législateurs et rédacteurs des lois; harmonisation des lois, des normes et des réglementations des pays africains; élaboration d'approches transfrontières des problèmes environnementaux.

74. Onze pays africains et des hauts fonctionnaires de quatre pays de l'OCDE et d'organisations régionales et internationales, parmi lesquelles la Banque mondiale et le FMI, ont participé aux travaux. Selon eux, pour que les ressources minérales de l'Afrique contribuent à une croissance accélérée et à une réduction de la pauvreté, il faudrait que les questions relatives à l'exploitation de ces ressources soient intégrées dans les programmes de réduction de la pauvreté et de développement des infrastructures.

3. Principaux résultats des réunions des organes subsidiaires de la Commission, y compris les réunions des CIE

75. On trouvera ci-après un résumé des questions examinées lors des diverses réunions d'organes subsidiaires de la Commission, en particulier les réunions des comités intergouvernementaux d'experts tenues ou prévues depuis la dernière session de la Commission.

- ***Dixième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest***

76. La dixième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest s'est tenue à Bujumbura du 2 au 5 mai 2006, sous le thème «*Amélioration des perspectives de réduction de la pauvreté et de croissance au service de la paix et du développement: la voie à suivre pour l'Afrique de l'Est*»². Les participants ont passé en revue la situation socioéconomique de la sous-région et se sont penchés sur un certain nombre de questions de développement spécifiques, notamment: stratégies et politiques de réduction de pauvreté; défis à relever en vue de la réalisation des OMD et concept du «village du Millénaire»; sécurité alimentaire, avec un accent particulier sur le *Millennium Agricultural Programme for Africa* (Programme agricole du Millénaire pour l'Afrique); coopération en matière de mise en valeur et de distribution de l'énergie.

77. Il a également été organisé trois ateliers de formation en groupe sur des questions telles que les négociations commerciales au sein de l'OMC et les perspectives du cycle de Doha au lendemain de la réunion de Hong Kong; les systèmes statistiques et la base de données de la CEA; l'utilisation de l'indice des inégalités entre les sexes (mis au point par la CEA) comme moyen d'introduire des variables relatives à la parité dans les systèmes nationaux de comptabilité et de budgétisation.

78. En ce qui concerne la situation socioéconomique de la sous-région, le Comité a recommandé que le nouveau cadre macroéconomique pour la réduction de la pauvreté soit fondé sur la nécessité de réaliser les OMD dans la sous-région. Les États membres ont été encouragés à mettre un accent particulier sur une approche intégrée du développement du secteur rural, de l'infrastructure rurale et du système de santé.

79. S'agissant du Programme agricole du Millénaire pour l'Afrique, le Comité a demandé aux gouvernements de promouvoir des systèmes de rétention hydrique et des programmes d'irrigation à faible coût au niveau communautaire, ainsi que d'introduire de nouvelles variétés de culture pour augmenter la production vivrière. Pour résoudre les problèmes de distribution, le Comité a également recommandé le retour aux coopératives dans les zones rurales et la mise en place de circuits de commercialisation modernes. Constatant avec préoccupation que l'agriculture ne représentait qu'une faible part des budgets nationaux, le Comité a instamment demandé aux gouvernements de mettre en œuvre le plan d'action du NEPAD sur l'agriculture, afin de favoriser un accroissement sensible des crédits budgétaires alloués à l'agriculture et au développement rural. Les participants ont appelé la BAD et d'autres institutions multilatérales ainsi que les partenaires multilatéraux à apporter leur concours aux programmes et projets liés au développement agricole, à la sécurité alimentaire et au développement rural intégré dans la sous-région.

- ***Réunion extraordinaire du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord***

80. Préalablement à sa principale réunion prévue peu de temps après la présente session de la Conférence des ministres, le Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord a tenu une réunion extraordinaire à Marrakech (Maroc) le 21 février 2007. Il s'agissait de permettre au

² Le rapport de cette réunion a été finalisé après la dernière session de la Commission tenue en mai 2006.

bureau du Comité d'examiner et de trancher des questions importantes à porter à l'attention du principal organe délibérant.

81. Les participants ont examiné les questions ci-après: principaux résultats obtenus par le bureau en 2006; programme de travail pour 2007; conclusions du forum pour le développement de l'Afrique du Nord sur le commerce au service de la croissance et de la création d'emplois; propositions de thèmes et de priorités pour le programme de travail 2008-2009; enfin, progrès accomplis dans la mise en place de l'observatoire sur l'intégration. Ils ont adopté les programmes de travail pour 2007 et la période 2008-2009, ainsi que les décisions et recommandations ci-après: a) présenter la Déclaration de Marrakech (2007) issue du Forum pour le développement en Afrique du Nord à la quarantième session de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique; b) promouvoir des politiques et des programmes novateurs dans les domaines de l'éducation et de la formation, ainsi que la mise au point d'outils statistiques devant servir aux études sociales et économiques sur les résultats obtenus par la sous-région; c) mobiliser l'appui des pays de la sous-région à la mise en œuvre du programme de développement international, y compris la réalisation des OMD, grâce à des activités de suivi appropriées; d) redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le programme d'intégration régionale et traduire les objectifs et stratégies du NEPAD en programmes et projets concrets dans la sous-région, en étroite collaboration avec l'Union du Magreb arabe (UMA); et e) élever les réunions des groupes d'experts thématique du Comité au rang de réunions ministérielles qui se tiendraient autant que de besoin.

- ***Treizième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe***

82. La treizième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe s'est tenue sous le thème «*Accélérer le développement de l'Afrique pour réaliser les OMD: défis à relever et voie à suivre pour l'Afrique Australe*». Le choix de ce thème traduit la préoccupation que suscitent chez beaucoup d'observateurs les problèmes de développement insolubles de l'Afrique alors qu'on est presque à mi-parcours de l'échéance 2015. Les travaux des experts ont principalement porté sur l'impact des politiques macroéconomiques et leurs liens avec la création d'emplois, ainsi que sur le rôle du secteur privé dans la réalisation des OMD.

83. Compte tenu des problèmes susmentionnés, le Comité a notamment formulé les recommandations ci-après: a) étant donné que la majorité de la population d'Afrique australe vit dans les zones rurales, il est indispensable, pour lutter contre la pauvreté, de s'attaquer aux problèmes posés par l'allocation inégale des ressources qui continuent de marginaliser les communautés rurales, et ce en améliorant l'accès aux moyens de production tels que le financement et les intrants agricoles, l'accès à la terre et l'infrastructure rurale; b) les gouvernements devraient s'appuyer sur la marge de manœuvre budgétaire accrue que leur permet l'embellie des taux de croissance pour injecter davantage de ressources dans les secteurs sociaux, notamment l'éducation et la santé, l'eau potable, l'assainissement et les sources d'énergie de remplacement, en particulier dans les zones rurales; c) il faudrait accorder plus d'attention aux efforts visant à augmenter la valeur ajoutée des matières premières et à la nécessité de diversifier l'économie; et d) les gouvernements doivent faire preuve de leadership pour mobiliser toutes les parties prenantes et les amener à jouer tout leur rôle dans la réalisation des OMD.

- ***Onzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est***

84. La onzième session du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est devrait se tenir du 16 au 20 avril 2007 sous le thème «*Financement du développement et réduction de la pauvreté en Afrique de l'Est*». Les participants examineront la situation macroéconomique des pays de la sous-région, ainsi que les progrès accomplis dans les secteurs productifs, social et infrastructurel, l'accent étant mis sur les contraintes et les perspectives en matière du financement du développement. Ils constateront que si les taux de croissance du PIB ont été importants cela ne s'est pas traduit par une amélioration des conditions de vie des populations de la sous-région. Ils constateront également que, si des efforts importants ont été déployés pour attirer des investissements étrangers directs, on a en revanche négligé la nécessité de mobiliser des investissements de source intérieure, qui sont plus durables et qui permettraient au continent d'avoir la maîtrise de son développement. Par conséquent, ils se pencheront sur la notion selon laquelle la mobilisation de ressources intérieures et extérieures, ainsi que la maîtrise et l'utilisation judicieuse des techniques de financement du développement sont indispensables à l'élimination de la pauvreté.

CHAPITRE IV

Améliorer l'exécution des programmes et en accroître l'impact

85. En 2006, la CEA a adopté un certain nombre de mesures et d'initiatives visant à renforcer son efficacité et la qualité des programmes qu'elle met en œuvre. Selon cette nouvelle orientation, la CEA met dorénavant l'accent sur les résultats et l'impact, en privilégiant les approches suivantes: a) regroupement plus rationnel des programmes et amélioration des méthodes de gestion; b) renforcement (et rationalisation) des systèmes et des procédés; c) gestion du savoir et apprentissage mutuel; et d) augmentation de la transparence dans la gestion des ressources extrabudgétaires.

86. Ces initiatives devraient permettre une définition plus claire des responsabilités de ceux qui sont chargés des programmes, une nette amélioration de l'efficacité et de la pertinence des produits et, partant, une meilleure appréciation des produits de la CEA par les États membres, les partenaires et autres clients. À long terme, il s'agit de favoriser l'avènement d'une CEA plus forte et mieux ciblée, plus efficace dans son partenariat avec d'autres organisations et mieux à même de répondre aux besoins de ses États membres.

1. Améliorer l'exécution des programmes grâce à un regroupement et à une gestion plus rationnels des programmes

87. Dans le cadre d'un volet crucial de son repositionnement, la CEA a clairement défini sa nouvelle orientation stratégique et regroupé ses activités dans des modules plus cohérents, de façon à en accroître l'impact. De nouvelles pratiques et méthodes de gestion ont été mises en place, qui visent à accroître l'efficacité et à améliorer le processus décisionnel. L'équipe de direction a été restructurée et ouverte à d'autres fonctionnaires, tandis qu'un comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires a été mis en place dans le cadre des efforts visant à assurer la transparence et l'équité dans l'allocation des ressources ainsi que le suivi et l'évaluation de l'utilisation des ressources du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires. Divers comités de gestion ont également été créés, qui élaborent actuellement leurs mandats respectifs.

88. *Améliorer l'exécution des programmes grâce au renforcement des bureaux sous-régionaux:* Dans son rapport sur le renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique, le Secrétaire général de l'ONU a mis un accent particulier sur le rôle des bureaux sous-régionaux en tant que partenaires «privilegiés» des CER et a appelé à la conclusion d'accords de partenariat avec ces dernières concernant des programmes pluriannuels. À cet égard, les bureaux sous-régionaux font l'objet de mesures de renforcement (accroissement des moyens humains et financiers mis à leur disposition et déploiement de conseillers régionaux), pour être mieux à même de répondre aux demandes d'assistance accrues provenant des CER. Des postes ont ainsi été transférées du siège de la CEA aux bureaux sous-régionaux. Le projet de programme de travail pour la période 2008-2009 a été conçu de manière à favoriser le maximum d'effets de synergie entre les divisions organiques de la CEA et ses bureaux sous-régionaux.

2. Rationaliser les systèmes et les procédés internes

89. *Planification stratégique, budgétisation, suivi et évaluation:* Le Bureau de coordination des politiques et des programmes a été redynamisé, investi de responsabilités accrues et renommé «Bureau de la planification stratégique et de la gestion des programmes». Pour plus de cohérence et d'efficacité dans la planification stratégique, la budgétisation et la gestion des programmes, il a été décidé de confier au Bureau la fonction budgétisation et la gestion des activités de coopération technique. Des plans d'exécution des programmes et des examens trimestriels de la mise en œuvre des programmes ont été institués, qui seront utilisés de manière plus systématique en tant qu'outils de vérification de l'efficacité de l'organisation.

90. *Améliorer l'exécution des programmes et en accroître l'impact grâce à une meilleure assurance qualité:* Les résultats des activités que la CEA mène au profit des CER et des États membres sont fortement tributaires de la qualité de ses produits. S'inspirant des pratiques suivies par d'autres institutions de développement fondées sur le savoir, la CEA a adopté des méthodes normalisées et basées sur des lignes directrices claires afin d'assurer la qualité de ses produits en termes de pertinence, de conformité aux besoins des clients, de régularité, d'utilité et d'intensité de participation des parties prenantes. Les chefs d'équipe et leurs collaborateurs seront dorénavant comptables du respect des procédures et de la qualité, responsabilité qui serait renforcée grâce à une évaluation systématique des résultats. Il est prévu d'adopter des critères clairs et une méthodologie objective pour mesurer la qualité et en suivre l'évolution.

91. *Autres méthodes clés:* Ces méthodes sont actuellement en cours d'examen et les outils actuels de planification et de suivi, ainsi que de nouvelles propositions sont envisagés aux fins de l'amélioration de la gestion des programmes. Ces outils sont notamment les suivants: directives opérationnelles pour la gestion des programmes; gestion des voyages en mission; pactes de gestion; gestion des services consultatifs régionaux; gestion du Compte pour le développement; gestion stratégique des ressources du personnel; gestion des demandes spéciales et gestion des consultants au sein de la CEA.

92. *Ressources humaines:* Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, il a été lancé un certain nombre d'initiatives clés, pour permettre à la CEA d'utiliser ses ressources humaines de manière optimale tout en exécutant ses programmes dans les délais et de manière efficace. Parmi ces initiatives, figurent la restructuration de la Section des services des ressources humaines, et la formation du personnel pour améliorer la confiance, favoriser la responsabilité et garantir l'accès interne à la justice.

3. Gestion des connaissances et apprentissage mutuel

93. Les initiatives concernant la gestion des connaissances et l'apprentissage mutuel sont destinées à favoriser l'efficacité et l'utilité des produits du savoir de la CEA. Grâce à une gestion efficace des connaissances, la Commission pourra améliorer continuellement la qualité et la portée de ses prestations de services, et devenir le dépositaire des informations relatives au développement de l'Afrique. La CEA produira des publications phares, apportera son concours au Mécanisme d'évaluation intra-africaine et à l'apprentissage mutuel, réalisera des études conformes à la demande, établira des documents directifs et favorisera la collecte et l'exploitation des données et

des statistiques. La CEA entend transformer progressivement, c'est à dire en trois phases, ses opérations internes et externes. *La phase I* est axée sur les procédés internes et vise à jeter les bases d'une organisation fondée sur le savoir, y compris l'acquisition des systèmes et outils nécessaires pour la gestion de l'information, les capacités des ressources humaines et les modalités de réseautage. *La phase II* porte sur la prestation de services fondés sur le savoir, en étroite collaboration avec les partenaires et les clients. Les produits et les services de la CEA destinés à appuyer la mise en œuvre du programme de développement l'Afrique seront affinés. Cette phase favorise également une chaîne de réaction positive entre la prestation de services de la CEA et ses méthodes de travail interne. Au titre de *la phase III*, la CEA entend se positionner réellement comme un centre d'excellence pour le développement de l'Afrique. En s'appuyant sur ses partenariats et ses relations avec les clients, elle espère être à l'avant-garde des réflexions sur le développement et de l'élaboration des programmes de développement dans ses principaux domaines d'intervention. Si la mise en œuvre de la phase I de cette initiative se trouve à un stade avancé, les travaux au titre des phases II et III n'ont pas encore commencé.

94. Activités d'apprentissage mutuel harmonisées avec les activités de gestion des connaissances de la CEA. Ces activités, qui portent sur l'ensemble des modules thématiques, exigent la mise sur pied de «communautés de pratique» qui permettront aux décideurs et autres parties prenantes à l'échelle régionale et sous-régionale d'échanger des données d'expérience dans leurs domaines respectifs. Les groupes d'apprentissage mutuel, dont la création est prévue par la CEA, aideront également à identifier et à appliquer les bonnes pratiques, ainsi qu'à constituer une masse critique d'experts. Ils serviront aussi à élaborer et à affiner des outils d'analyse et de mise en œuvre des politiques et permettront de renforcer les connaissances et les capacités des groupes thématiques de la CEA.

4. Améliorer la gestion des ressources extrabudgétaires

95. Afin de renforcer le contrôle de la gestion stratégique des ressources extrabudgétaires et de favoriser la planification, la budgétisation et la gestion intégrées des ressources principales et des ressources extrabudgétaires, il a été créé, le 13 octobre 2006, un comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires. Ce comité supervisera la gestion et l'allocation des ressources extrabudgétaires (avec la même vigilance que pour les ressources du budget ordinaire), veillera à une répartition équitable des ressources extrabudgétaires entre les priorités stratégiques et encouragera une mise en œuvre multidisciplinaire des programmes.

96. D'autres initiatives ont été adoptées en vue du renforcement des capacités institutionnelles concernant la gestion des ressources et l'amélioration de l'efficacité de la planification des ressources financières, notamment:

97. *Programme d'apprentissage et d'habilitation concernant les fonds d'affectation spéciale:* Pour une plus grande efficacité des fonds d'affectation spéciale et une meilleure compréhension des politiques et procédures requises, la CEA a lancé un programme d'apprentissage et d'habilitation à l'intention des responsables de programme et d'autres fonctionnaires chargés de la gestion de fonds d'affectation spéciale. Cette nouvelle initiative a pour but de promouvoir la responsabilité, la transparence et l'efficacité dans l'utilisation des ressources fournies par les donateurs. Plus précisément, elle devrait permettre aux fonctionnaires de bien comprendre les responsabilités fiduciaires de la Commission, de maîtriser les politiques et procédures et de

disposer d'informations sur les ressources disponibles en vue d'une gestion efficace des fonds d'affectation spéciale. Les travaux préliminaires ont déjà commencé et le programme devrait devenir opérationnel d'ici décembre 2007.

98. *Portail destiné aux donateurs:* Il s'agit d'une application Web destinée à fournir aux donateurs et aux partenaires des informations personnalisées sur la gestion des fonds d'affectation spéciale de la CEA. Les donateurs et les partenaires pourront ainsi se connecter en ligne et accéder à des informations pertinentes sur les fonds et sur d'autres activités de la CEA liées aux fonds d'affectation spéciale. Les informations qui figureront sur ce portail sont notamment les suivantes: états financiers non vérifiés des fonds d'affectation spéciale; rapports annuels sur les fonds d'affectation spéciale; rapport annuel de la CEA; descriptif des projets en cours; rapports intérimaires et rapport final sur les projets; autres informations pertinentes. Les travaux relatifs à ce portail se trouvent à un stade avancé et le portail devrait devenir pleinement opérationnel en juin 2007.

99. *Gestion des fonds d'affectation spéciale et système d'établissement des rapports:* Ces deux dernières années, la CEA a redoublé d'efforts pour améliorer le format, la qualité et les délais de présentation de ces rapports financiers et rapports sur les projets. Cela dit, l'élaboration de ces rapports s'est heurtée à de graves difficultés systémiques et opérationnelles. En effet, les formats de rapport prévus dans le Système intégré de gestion (SIG) de l'ONU ne cadrent pas toujours avec le format convenu avec les donateurs, d'où la nécessité de mettre au point une combinaison de méthodes manuelles et semi-automatiques pour établir régulièrement des rapports financiers destinés aux donateurs et à la direction de la CEA. En plus d'être lourd, ce procédé prend beaucoup de temps. Aussi la CEA a-t-elle commencé à mettre au point un système de gestion de l'information financière personnalisé, simple et flexible, qui permettra d'améliorer la gestion et le suivi internes des programmes et projets financés par des ressources extrabudgétaires et qui facilitera l'élaboration à intervalle régulier de rapports financiers et de rapports sur les projets. Les travaux de mise au point de ce système seront menés à terme d'ici la fin de l'année 2007.